



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal située au 2478, chemin Royal, le lundi 19 juillet 2021, à 19 h 00, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à dix-neuf heures.

Sont également présents (es) à cet appel conférence :

Madame la conseillère: Sylvie DeBlois

Messieurs les conseillers: Yves Lévesque  
Bruno Simard  
Richard Therrien  
Marc-Antoine Turcotte

Absente : Lucie Michaud

La directrice générale / secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Résolution contrat Indik.ca.
3. Période de questions.
4. Levée ou ajournement de la séance.

\*\*\*

#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

**Sur une proposition de Bruno Simard , Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.**

#### 2. RÉOLUTION CONTRAT INDIK.CA

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la soumission de Indik.ca concernant le revêtement acrylique et l'aménagement de surface de jeux sur l'espace de la patinoire.

**ATTENDU QUE** la demande a été effectuée auprès d'un fournisseur et respecte le règlement 2019-309, *Règlement relatif à la politique de gestion contractuelle.*

**ATTENDU QUE** le montant sera affecté à la subvention accordée par la MRC via le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

**ATTENDU QUE** l'amélioration des équipements municipaux servira à l'ensemble de la population ainsi qu'à l'école primaire située sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

21-86

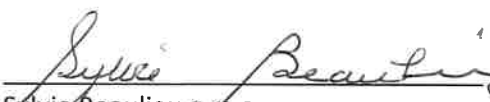
**EN CONSÉQUENCE**, sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Richard Therrien, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)**, d'accorder le contrat au montant de 31 963.06 \$.

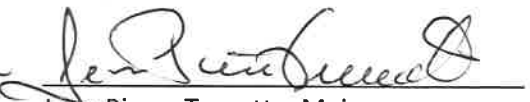
### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS.

### 4. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

21-87

**Sur une proposition de** Richard Therrien, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que la séance soit levée à dix-neuf heures vingt-cinq.

  
Sylvie Beaulieu g.m.a.  
Directrice générale Secrétaire-trésorière

  
Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal